



Nombre de membres en exercice : 52
Nombre de membres présents : 29



**CONSEIL SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL DU S.A.G.E. DE LA NONETTE
DU 28 FÉVRIER 2017**

COMPTE-RENDU

A la suite de la convocation adressée à ses membres le 10 février 2017, le Conseil Syndical du Syndicat Interdépartemental du S.A.G.E. de la Nonette s'est réuni le 28 février 2017 à 18 heures dans la salle Jean Ruby de Mont-L'Évêque, sous la présidence de Monsieur Benoit FÈVRE.

Présents :

M. DECOSTER (APREMONT), Mme GRAZDA (AVILLY-SAINT-LÉONARD), M. DE LA BÉDOYÈRE (BARON), M. FUDALI (BOREST), M. FEYT (BRASSEUSE), M. HELARY (CHAMANT), M. RYCHTARIK (CHÈVREVILLE), M. MESSIAEN (DAMMARTIN-EN-GOËLE), M. PÉTILLON (ÈVE), M. MULAWA (FONTAINE-CHAALIS), M. PUJOS (FRESNOY-LE-LUAT), M. DE CHEVIGNY (GOUVIEUX), M. LAUER (LAGNY-LE-SEC), M. HOUETTE (MONT-L'ÉVÊQUE), M. URVOY (MONTÉPILLOY), M. DUBOIS (MONTGÉ-EN-GOËLE), M. TESSON (MONTLOGNON), M. MEZOUAGHI (NANTEUIL-LE-HAUDOUIN), M. PILAT (NÉRY), M. QUERREC (OTHIS), M. LAGACHE (RARAY), M. DUCHAUFFOUR (RULLY), Mme HASNI (SAINT-MAXIMIN), Mme PÉTILLON (VER-SUR-LAUNETTE), Mme RAHOUI (VERBERIE), Mme LOBIN (VILLENEUVE-SUR-VERBERIE), Mme BALANDRA (VILLERS-SAINT-FRAMBOURG), M. MALAQUIN (VINEUIL-SAINT-FIRMIN).

Assistaient également :

M. DOUCELIN (APREMONT), M. CHÉRON (VER-SUR-LAUNETTE).

Excusés :

M. MARVILLE (AUMONT-EN-HALATTE), MM. ROLAND et BOUCHER (BARBERY), Mme FLOURY (CHAMANT), MM. SERVELLE et CAPPE DE BAILLON (CHANTILLY), MM. TROUVÉ et FALKENAU (FLEURINES), M. AUBRY (MONTGÉ-EN-GOËLE), M. PERRIER (OGNON), Mme GIBERT (SAINT-MARD), M. GUALDO (SEN LIS), M. BOURQUIN (SILLY-LE-LONG), MME LOBIN (TRUMILLY).

M. FÈVRE remercie chaleureusement les délégués présents d'être venus en nombre pour délibérer lors du présent conseil.

Adoption du procès-verbal de la précédente réunion

Le Comité Syndical, à main levée et à l'unanimité,

Adopte le procès-verbal de la précédente réunion qui s'est déroulée le 6 décembre 2016.

1 - Débat d'Orientation Budgétaire

Conformément à l'article L.2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote du budget doit être précédé d'un débat au comité syndical sur les orientations budgétaires, dans un délai de deux mois précédant l'examen des propositions budgétaires par l'assemblée délibérante.

Le Président donne lecture du rapport de présentation des orientations budgétaires pour l'exercice budgétaire 2017 :

Le Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette est né le 1^{er} janvier 2011 de la fusion du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Nonette (S.I.B.V.N.) et de la Communauté Locale de l'Eau de la Nonette, de l'Aunette et de la Launette (C.L.E.N.A.L.).

De 1994 à 2009, la participation des communes au financement du S.I.B.V.N. a été réévaluée annuellement de 2 % pour atteindre la somme de 131 616 € en 2009, auxquels s'ajoutaient alors la participation au fonctionnement de la C.L.E.N.A.L. pour un montant de 21 457 €, soit un total annuel de 153 073 €.

Le montant annuel de 131 616 € (participation au fonctionnement du S.I.B.V.N. uniquement) a servi de base à la participation des 52 communes du S.I.S.N. ; il a été conservé de 2009 à 2014 mais le conseil syndical a décidé, sur proposition du bureau, de procéder à une revalorisation de la participation des communes à partir de l'année 2015.

Le S.I.S.N. a été nommé structure porteuse du SAGE de la Nonette par la Commission Locale de l'Eau en septembre 2012 et a notamment porté la révision du SAGE. Les deux années de travail de révision en concertation avec tous les acteurs du territoire ont abouti à l'approbation du SAGE par arrêté préfectoral le 15 décembre 2015.

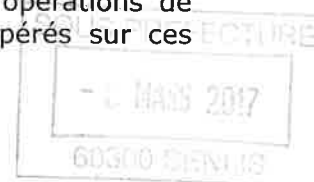
Afin de maintenir la dynamique mise en place lors de cette révision, le contrat global a été lancé par le S.I.S.N. en 2016 afin d'assurer la mise en œuvre opérationnelle du SAGE.

Ce contrat global de la Nonette constitue une programmation de 2016 à 2021 des 55 projets retenus. Toutes les thématiques du SAGE y sont traitées : rivière et milieux aquatiques, assainissement, eau potable, pollution diffuse, gestion du pluvial et ruissellement, patrimoine et communication. Le S.I.S.N. portera 25 projets de ce contrat et accompagnera les autres porteurs de projets afin d'assurer la réalisation de l'ensemble des actions.

Le S.I.S.N., via le portage du SAGE et du contrat global de la Nonette, se positionne à présent comme cellule de coordination et d'animation sur les projets EAU du territoire.

Les participations des financeurs aux opérations menées par le S.I.S.N. (251 110,30 € en 2016) s'élèvent jusqu'à présent à 80 % du montant des études ou des travaux, laissant néanmoins 20 % des coûts à la charge du syndicat en plus des travaux non pris en charge par les subventions, voire même 45 % pour les travaux d'entretien estivaux.

La Région Hauts-de-France et le FEDER sont susceptibles d'apporter des financements en complément des 80 % promis par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie sur des opérations de rétablissement de la continuité écologique, d'où des financements à 100 % espérés sur ces opérations.



Pour l'année 2017, les estimations des postes de dépenses concernant les travaux s'élèvent à 447 000 € ; les études, honoraires et analyses sont estimés à 121 000 €.

Les principales dépenses sont les suivantes :

- Travaux sur le pont du Six-Pieds à Mont-L'Évêque : 240 000,00 €
- Travaux d'entretien (estivaux, hivernaux et arrachage d'hydrocotyle) : 90 000,00 €
- Travaux de rétablissement de la continuité écologique sur le fossé du Prince : 72 000,00 €
- Travaux de restauration : 45 000,00 €
- Campagne pluriannuelle d'analyses d'eau – Tranche 4 : 40 000,00 €
- Étude pour la restauration de l'Aunette dans le marais de Bray/Barbery : 36 000,00 €
- Étude pour l'arasement du seuil de Jouvancourt (Courteuil) : 20 000,00 €
- Maîtrise d'œuvre des travaux de restauration de la Launette dans le marais de Ver-sur-Launette (solde du marché) : 14 400,00 €
- Maîtrise d'œuvre des travaux sur le pont du Six-Pieds à Mont-L'Évêque (solde du marché) : 10 600,00 €

Les subventions portant sur ces travaux, études et analyses sont estimées à 568 014 €.

Les principales recettes (subventions) sont les suivantes :

- Travaux sur le pont du Six-Pieds à Mont-L'Évêque : 240 000,00 €
- Travaux d'entretien (estivaux, hivernaux et arrachage d'hydrocotyle) : 72 000 €
- Rétablissement de la continuité écologique sur le fossé du Prince : 57 600,00 €
- Travaux de restauration : 36 000,00 €
- Campagne pluriannuelle d'analyses d'eau – Tranche 4 : 32 000,00 €
- Étude pour la restauration de l'Aunette dans le marais de Bray/Barbery : 36 000,00 €
- Étude pour l'arasement du seuil de Jouvancourt (Courteuil) : 16 000,00 €
- Maîtrise d'œuvre des travaux de restauration de la Launette dans le marais de Ver-sur-Launette (solde de la subvention) : 13 464,00 €
- Maîtrise d'œuvre des travaux sur le pont du Six-Pieds à Mont-L'Évêque (solde de la subvention) : 14 950,00 €
- Subventions non-encaissées en fin d'année 2016 : 50 000 €

Il est à noter que le S.I.S.N. n'a toujours pas fait appel à l'emprunt pour financer ses opérations.

Les effectifs actuels du S.I.S.N. sont de trois salariés, sur une durée effective de travail fixée à 35 heures :

- Une directrice technique, ingénieur territorial à temps complet ;
- Un responsable administratif et financier, attaché territorial à temps partiel de 80 % ;
- Un technicien de rivière, technicien territorial contractuel à temps complet.

Le technicien de bassin versant recruté en octobre 2016 ayant démissionné en janvier 2017, un nouveau recrutement est à intervenir pour la fin du premier semestre 2017.

L'ensemble des dépenses de personnel s'est élevé à 177 247,91 € pour l'année 2016.

Le bureau du S.I.S.N. propose au conseil syndical de fixer à 190 280,50 € la participation des communes au fonctionnement du syndicat pour l'année 2017.

Le Comité Syndical, à main levée et à l'unanimité,

Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire et de l'existence du rapport.



M. FÈVRE présente aux délégués un document comportant un tableau récapitulatif des résultats des 6 derniers exercices budgétaires, sur lequel il apparaît que le résultat net de clôture par exercice est passé de 600 729,76 € en 2011 à 114 844,38 € en 2016.

Il confirme que la diminution des capacités financières du S.I.S.N. est due, pour une grande partie, aux besoins d'autofinancement des études et des travaux (20 % à la charge du syndicat) mais aussi à une sous-estimation des participations des communes aux frais de fonctionnement du syndicat, dont l'origine remonte à la fusion entre le S.I.B.V.N. et la CLENAL et à la trésorerie importante disponible à cette époque.

M. DECOSTER demande si une nouvelle augmentation des participations des communes est à envisager pour l'année 2018 ; M. FÈVRE lui répond qu'il est difficile de s'engager sur ce point dès à présent mais qu'il est fort probable que les transformations liées à la mise en place des nouveaux textes portant sur la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) et les transferts de compétences auront un impact sur les questions financières.

Mme RAHOUI demande si les subventions promises par le FEDER sur les opérations visant au rétablissement de la continuité écologique sont confirmées. M. GICQUEL, responsable administratif et financier du S.I.S.N., lui répond que les confirmations n'ont pas encore été reçues sur ces dossiers, mais qu'ayant été déclarés complets et entrant dans le cadre des opérations prises en charge par le FEDER, ces dossiers ont toutes les chances d'aboutir.

M. MESSIAEN souligne d'autre part que l'Agence de l'Eau Seine-Normandie s'était engagée à financer à 80 % un projet sur le ruissellement, porté par la commune de DAMMARTIN-EN-GOËLE et inscrit dans le contrat global de la Nonette ; cependant, le taux de subvention vient d'être ramené à 50 %, ce qui bouleverse totalement le financement de l'opération.

2 – Demande de subvention pour l'animation du contrat global de la Nonette pour l'année 2017

Une partie du coût des dépenses de fonctionnement liées aux missions réalisées par la directrice du Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette dans le cadre de l'animation du contrat global de la Nonette est susceptible d'être prise en charge par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour l'année 2017.

La subvention porte sur 0,5 équivalent temps plein et prend en compte les salaires et charges, ainsi qu'un forfait de frais de fonctionnement.

Le Comité Syndical, à main levée et à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Président à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie l'octroi d'une subvention aussi élevée que possible pour l'année 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 20.

MONT-L'ÉVÊQUE, le 28 février 2017

Le Président



Benoît FÈVRE

